



Commission
européenne

L'UE ET

→ L'UNION DE L'ÉNERGIE

ET L'ACTION POUR LE CLIMAT

© Fotolia



QUEL EST LE PROBLÈME?

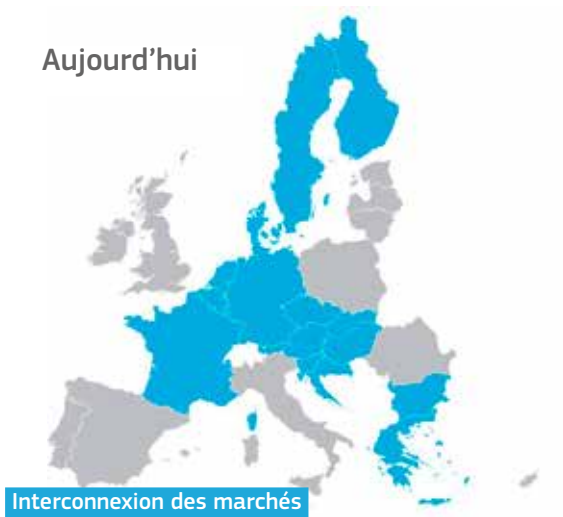
Les Européens ont besoin d'une énergie sûre, durable et abordable. Compte tenu de notre mode de vie, l'énergie est indispensable à la fourniture de services essentiels de la vie quotidienne, sans lesquels les individus et les entreprises ne peuvent pas fonctionner. Nous avons besoin d'énergie pour nous éclairer, nous chauffer et nous déplacer ainsi que pour notre production industrielle.

Outre nos besoins fondamentaux, nous avons également besoin d'énergie pour les machines à laver, les ordinateurs, les téléviseurs et tous les autres biens que nous utilisons machinalement. Il n'est toutefois pas si facile de veiller à ce que nous disposions de toute l'énergie nécessaire, maintenant et dans l'avenir, à un prix abordable pour les principales raisons exposées ci-après.



(Février 2017)

Aujourd'hui



Interconnexion des marchés

Situation potentielle d'ici à 2020



■ Pays ayant atteint l'objectif de 10 % d'interconnexion électrique
■ Pays n'ayant pas atteint l'objectif de 10 % d'interconnexion électrique

→ Nous dépendons des importations pour couvrir plus de la moitié de notre consommation énergétique

L'Union européenne (UE) consomme un cinquième de l'énergie mondiale mais dispose de réserves relativement faibles. Cette situation a des retombées majeures sur notre économie. L'UE est le plus grand importateur d'énergie au monde puisqu'elle importe 53 % de l'énergie qu'elle consomme pour un coût annuel de 400 milliards d'euros environ.

L'UE est vulnérable aux ruptures d'approvisionnement car elle est tributaire d'un nombre restreint de pays. Nous avons connu ce genre de situation dans le passé, par exemple lorsque certains pays ont été victimes d'une rupture d'approvisionnement en gaz.

Nous devons nous intéresser à de nouvelles sources d'énergie propre renouvelables, comme l'électricité produite à partir du vent, de l'eau et du soleil au moyen d'éoliennes, de barrages et de panneaux solaires.

L'Europe veut également demeurer compétitive alors que les marchés mondiaux de l'énergie opèrent une transition vers une énergie plus propre. L'UE veut non seulement s'adapter au passage à l'énergie propre mais aussi montrer la voie à suivre.

→ Il n'existe pas d'infrastructure à l'échelle européenne

Nombreux sont les réseaux électriques et les réseaux de gazoducs qui ont été construits à des fins d'approvisionnement au niveau national, raison pour laquelle l'interconnexion transfrontalière est loin d'être optimale. L'électricité et le gaz devraient pouvoir être acheminés librement par les réseaux qui traversent toute l'Europe.

L'énergie doit également être transportée, parfois d'un continent à un autre, parfois sous la mer, jusqu'à l'endroit où elle sera utilisée. Pour ce faire, il est indispensable de disposer d'un réseau de centrales capable de garantir la continuité de l'approvisionnement énergétique pendant plusieurs décennies. D'importantes ressources techniques, logistiques et financières sont nécessaires.

Cependant, l'absence d'accès à un marché à échelle européenne n'encourage pas les investissements en faveur des infrastructures énergétiques. C'est la raison pour laquelle les investissements dans de nouvelles centrales destinées à remplacer les installations anciennes et obsolètes pourraient être retardés.

QUE FAIT L'UNION?

Depuis 2010, l'UE s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % au minimum à l'horizon 2020, de porter la part des énergies renouvelables à 20 % au moins de la consommation et de réaliser des économies d'énergie de 20 % ou plus.

Grâce à la réalisation de ces objectifs, l'UE peut contribuer à lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles étrangers et maintenir le prix de l'énergie à un niveau abordable pour les consommateurs et les entreprises.

Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent, l'UE est bien partie pour atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé pour 2020 en matière d'énergies renouvelables. La part des énergies renouvelables était déjà de 16 % en 2014.

Objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030



L'énergie propre est la croissance de demain



En **2014**, le secteur de l'énergie renouvelable dans l'UE a généré un chiffre d'affaires d'environ **143,6 milliards d'euros**.

Source: EurObserv'ER.



Les entreprises de l'UE détiennent **40 % de l'ensemble des brevets** en matière de technologies renouvelables.

Source: Service de recherche du Parlement européen.



2,4 millions de personnes résidant dans l'UE sont salariées dans des secteurs fournissant des produits et services en matière d'efficacité énergétique. Plus d'**1 million** de personnes travaillent dans le secteur de l'énergie renouvelable, qui représentera potentiellement **3 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2020**.

Source: Commission européenne.

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE se sont également mis d'accord sur un objectif de 27 % au moins pour les énergies renouvelables d'ici à 2030.

Les États membres de l'UE ont arrêté un objectif de 27 % au moins d'ici à 2030 en matière d'efficacité énergétique et de 40 % au moins en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En février 2015, la Commission européenne a présenté sa **stratégie énergétique** pour permettre à l'UE de relever les défis qui se posent à elle. Cette stratégie est centrée sur cinq domaines clés:

- ▶ la sécurité de l'approvisionnement;
- ▶ le développement du marché intérieur de l'énergie;
- ▶ l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- ▶ la réduction des émissions polluantes;
- ▶ la recherche et l'innovation.

→ **La sécurité de l'approvisionnement**

L'UE doit réduire sa dépendance énergétique à l'égard de pays tiers. Il faut pour cela utiliser mieux et plus efficacement les sources d'énergie de l'UE, tout en diversifiant les énergies et les sources d'approvisionnement.

En février 2016, la Commission a présenté un train de **mesures en faveur de la sécurité énergétique**, qui permettra de réduire au minimum les ruptures d'approvisionnement. Pour la première fois, elle a instauré un principe de solidarité selon lequel, en dernier recours, les États membres voisins contribueront à garantir la fourniture de gaz aux ménages et aux services sociaux essentiels en cas de crise grave.

→ **Le développement du marché intérieur de l'énergie**

L'énergie devrait circuler librement dans l'UE, sans aucune barrière technique ou réglementaire. Ce n'est qu'à cette condition que les fournisseurs d'énergie pourront entrer librement en concurrence et proposer les meilleurs tarifs aux ménages et aux entreprises. La libre circulation permettra aussi de produire plus facilement un volume plus important d'énergie à partir de sources renouvelables.

En 2016, une somme de 800 millions d'euros a été mise à disposition pour les infrastructures énergétiques transfrontalières dans le cadre du **mécanisme pour l'interconnexion en Europe**. Au total, 5,35 milliards d'euros ont été alloués pour la période 2014-2020.

Ces fonds sont investis dans des projets tels que le Balticconnector, premier gazoduc reliant la Finlande et l'Estonie. Sa mise en service à l'horizon 2020 permettra de relier la région de la mer Baltique orientale au reste du marché de l'énergie de l'UE et mettra un terme à la dépendance de la Finlande à l'égard d'un seul fournisseur de gaz.

Des ressources ont également été affectées à la construction du gazoduc Midcat qui, une fois terminé, permettra d'intégrer les marchés du gaz espagnol et portugais au reste de l'Europe.

→ **L'amélioration de l'efficacité énergétique**

Consommer moins d'énergie est un bon moyen, pour l'Europe, de réduire le coût de ses importations et sa dépendance énergétique. Pour ce faire, tout ce qui fonctionne grâce à l'énergie — de la voiture à la machine à laver en passant par le chauffage et le matériel de bureau — devrait être conçu de façon à être moins énergivore.

En novembre 2016, la Commission a proposé un train de mesures intitulé **«Une énergie propre pour tous les Européens»**, qui prévoit de réviser les législations pour faciliter la transition vers un système énergétique propre. Parmi ces mesures figurent des actions destinées à accélérer l'innovation en matière d'énergie propre, à rénover les bâtiments en Europe pour les rendre plus économes en énergie, à améliorer la performance énergétique des produits et à mieux informer les consommateurs.

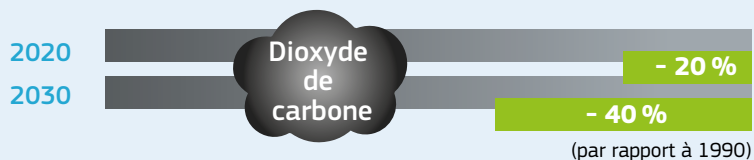
→ **La réduction des émissions**

L'UE s'est engagée à réduire les émissions de dioxyde de carbone d'au moins 40 % d'ici à 2030 tout en modernisant son économie et en créant de l'emploi et de la croissance pour tous les citoyens européens.

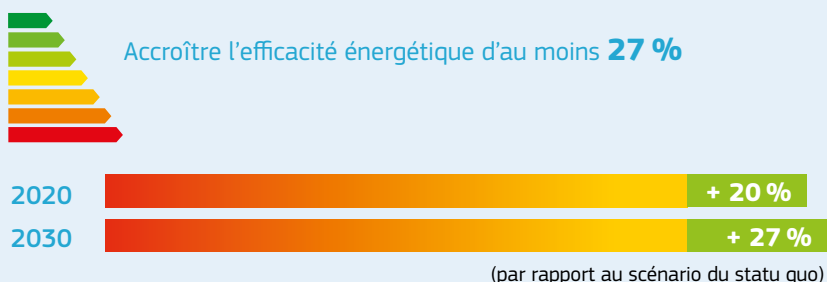
L'UE a joué un rôle clé dans la conclusion, en décembre 2015, d'un accord mondial pour lutter contre le changement

Objectifs en matière de climat

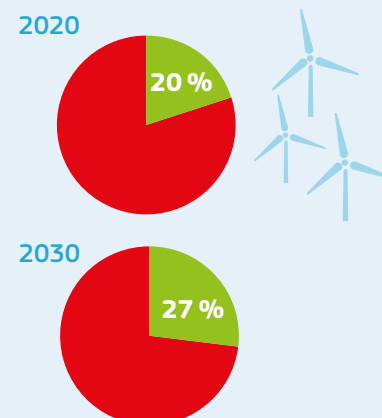
Réduire d'au moins **40 %** les émissions de gaz à effet de serre



Accroître l'efficacité énergétique d'au moins **27 %**



Porter la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique à **27 %**



climatique. Lors de la conférence de Paris sur le climat, 195 gouvernements ont décidé de maintenir le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 °C au cours de ce siècle. En octobre 2016, l'UE a approuvé officiellement l'accord de Paris sur le changement climatique, qui est entré en vigueur au mois de novembre. Dès lors, l'UE ainsi que le reste du monde doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réduire leurs émissions.

En juillet 2016, la Commission a proposé aux États membres des objectifs contraignants de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre pour la période 2021-2030 dans les secteurs des transports, de la construction, de l'agriculture, des déchets, de l'utilisation des terres et de la foresterie. Elle a également présenté une stratégie en faveur de transports à faibles émissions.

→ La recherche et l'innovation

Dans le cadre de son programme de recherche, l'UE consacre près de 6 milliards d'euros à la recherche dans le domaine de l'énergie non nucléaire pour la période 2014-2020. En

septembre 2015, la Commission a adopté un **plan stratégique en matière d'énergie** qui contribuera à relever les défis qui se posent avant la transformation du système énergétique européen. Ce plan est axé sur des actions qui aideront l'UE à devenir le principal acteur mondial dans le domaine des énergies renouvelables et à mettre au point des systèmes à haut rendement énergétique.

En prenant une avance technologique dans le domaine des énergies alternatives et en réduisant sa consommation d'énergie, l'UE pourra créer d'immenses débouchés industriels et à l'exportation, ce qui contribuera également à stimuler la croissance et l'emploi.

Les énergies renouvelables joueront un rôle déterminant dans la transition vers un système énergétique propre. L'Europe s'est fixé pour objectif de parvenir collectivement à une part de 27 % au moins des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2030. À cette date, la moitié de l'électricité produite dans l'UE proviendra de sources d'énergie renouvelables. D'ici à 2025, notre électricité devrait être produite sans ne plus générer aucune émission de carbone.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML. <http://publications.europa.eu/webpub/com/factsheets/energy/fr/>

Collection L'UE ET

© Union européenne, 2017

Toutes les photos © Union européenne, sauf mention contraire

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'UE n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Print	ISBN 978-92-79-66047-4	doi:10.2775/824247	NA-AR-17-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-66026-9	doi:10.2775/19029	NA-AR-17-001-FR-N
HTML	ISBN 978-92-79-66018-4	doi:10.2775/567827	NA-AR-17-001-FR-Q

Vous avez des questions sur l'Union européenne?
Europe Direct a les réponses:
00 800 6 7 8 9 10 11
europedirect.europa.eu



Office des publications